



Bordereau d'adhésion 2019 / 2020



Nom:	Prénom:	Né (e) le :	/	/
Adresse:				
Ville:		Code Postal:		
Tél :		N° Portable:		
E Mail:				

Adhésion au club

(Cocher la case choisie)

Adhésion Skieur:	25 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion Festivités:	15 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion(1ère année découverte)	5 €	<input type="checkbox"/>

Tarif des licences carte neige FFS 2019 / 2020

(Cocher la case choisie)

Licence Dirigeants, Moniteurs

Optimum Avec Assurance et assistance	99 €	<input type="checkbox"/>	
Médium Avec Assurance et assistance	86 €	<input type="checkbox"/>	RC sans assurance 66 € <input type="checkbox"/>
Primo Avec assurance	78 €	<input type="checkbox"/>	

Carte neige " Loisir " skieur adulte

Médium Avec Assurance et assistance	61 €	<input type="checkbox"/>	RC sans assurance 42 € <input type="checkbox"/>
Primo Avec assurance	53 €	<input type="checkbox"/>	

Carte neige " Loisir " skieur jeune né(e) en 2001 et après

Médium Avec Assurance et assistance	56 €	<input type="checkbox"/>	RC sans assurance 37 € <input type="checkbox"/>
Primo Avec assurance	48 €	<input type="checkbox"/>	

Pour la Carte neige "Famille"et "Compétiteurs (adulte et jeune)" consulter le club.

Pass découverte FFS (valable 48h) 6 €

Ajoutez au tarif licence carte neige le prix de l'adhésion au Ski Club Basque (25 € ou 5 € suivant le cas)

Prix total: Adhésion = €
Licence = € Total = €

En cas de prise de licence sans assurance, vous devez nous fournir une attestation de votre assureur vous couvrant pour la pratique du ski.

A joindre obligatoirement avec ce bordereau d'adhésion.

Le Certificat médical : Date d'émission
Le Questionnaire de santé :

Cadre réservé au club:

Licence faite le : N°Licence ou N° de carte de membre

Garanties proposées par la FFS aux licenciés

Carte Neige 2019 / 2020

Rappel de deux règles importantes :

A) Conformément aux statuts et au règlement de la FFS, tous les adhérents d'un club affilié doivent être licenciés à la FFS (article 4 chapitre 3). Chacun d'entre eux doit obligatoirement être titulaire d'une licence carte neige.

La licence carte neige de la FFS n'est pas une assurance mais une licence sportive pour tous les adhérents d'un club FFS.

B) Les moniteurs fédéraux peuvent encadrer uniquement des licenciés FFS. Le respect de cette règle est indispensable pour des questions de responsabilité civile et pénale. La FFS a négocié avec sa compagnie d'assurance Verspieren les options garanties d'assurance suivantes :

Option Primo :

Responsabilité civile-Défense Recours-Frais de secours de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés- Frais de transport sanitaire.

Option Médium :

Responsabilité civile- Défense Recours- Frais de secours de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés- Frais de transport sanitaire- Remboursement forfaits remontées mécaniques- Remboursement cours de ski avec ESF (6j maxi)- Perte et vol du forfait saison- Prise en charge en cas de bris de ski de la location d'un matériel équivalent (8j maxi)- Frais médicaux (dont indemnités journalières en cas d'hospitalisation)- Individuelle accident (capital en cas de décès ou d'invalidité permanente)- Assistance- Rapatriement.

Option Famille Médium :

Garanties identiques à celles de l'option Médium, étendues aux membres d'une même famille, sous réserve qu'ils appartiennent au même foyer fiscal.

Option Optimum (dirigeant ou compétiteur) :

Garanties identiques à celles de l'option Médium, plus le remboursement de location du matériel de ski .

Pass Découverte :

Titre de participation nominatif, valable 48h, permettant aux personnes n'ayant jamais été licenciées de découvrir les activités d'un club de ski affilié à la FFS. Ce Pass n'est pas renouvelable et aucune annulation après sa délivrance par le club ne sera acceptée.

Les garanties : Responsabilité civile- Défense recours- Frais de secours- Transport sanitaire- Bris de skis- Assistance/ rapatriement.

La licence carte neige de la FFS sans assurance :

Elle comprend la responsabilité civile uniquement. Si vous prenez cette licence sans assurance vous devez nous fournir une attestation de votre assureur vous couvrant pour la pratique du ski. Sans cette attestation, vous devrez obligatoirement prendre une assurance à la journée en station. Le club déclinera toute responsabilité si l'une ou l'autre de ces conditions ne sont pas remplies.

Certificat médical :

Règles de délivrance du certificat médical, selon les décrets du 24 août et du 16 octobre 2016 :

- La délivrance d'une première licence loisir, dirigeant, compétiteur, est soumise à présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du ski (et de la randonnée en moyenne montagne pour ce qui est du Ski Club Basque).
- Le renouvellement des licences loisir et dirigeant sera soumis à la présentation d'un certificat médical valable 3 ans (selon le règlement intérieur du Ski Club Basque).

